

## 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification: 2-13 septembre 2019

La quatorzième session de la Conférence des Parties (CdP 14) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) s'ouvre lundi 2 septembre 2019 à New Delhi, en Inde. La CdP 14 abordera les graves lacunes existantes dans la planification territoriale et la gestion des terres, ainsi que les mesures pratiques qui permettraient aux pays d'atteindre l'objectif de Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) par la création d'outils et de ressources adaptés à cet objectif. La CdP se déroulera en parallèle de la 18<sup>e</sup> session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 18) et à la 14<sup>e</sup> session du Comité de la science et de la technologie (CST 14). Plus de 3000 participants venus du monde entier sont attendus pour ces deux semaines de réunion.

### Perspectives pour cette réunion

Suite à l'adoption en 2017 du Cadre stratégique de la CLD pour la période 2018-2030, la CdP 14 permettra aux Parties d'examiner en amont les progrès accomplis sur les cinq objectifs stratégiques de la Convention:

- Améliorer l'état des écosystèmes touchés, lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir une gestion durable des terres et contribuer à la neutralité en matière de dégradation des terres ;
- Améliorer les conditions de vie des populations touchées ;
- Atténuer et gérer les effets de la sécheresse, et promouvoir l'adaptation à ces effets, afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables ;
- Générer des avantages environnementaux au niveau global à travers la mise en œuvre effective de la CLD ; et
- Mobiliser des ressources financières et non-financières substantielles et additionnelles pour soutenir la mise en œuvre de la Convention en tissant des partenariats efficaces aux niveaux mondial et national.

Cet examen s'appuiera sur un premier ensemble de 135 rapports volontaires nationaux, ainsi que sur des rapports scientifiques pertinents établis au niveau intergouvernemental, dont le Rapport d'évaluation 2018 de la dégradation et de la restauration des terres, établi par la Plateforme intergouvernementale scientifique-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), et le Rapport spécial sur les changements climatiques et les terres, publié en août 2019 par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Les discussions vont également contribuer à préparer l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique, prévue pour 2024.

Tout comme dans les réunions précédentes, la CdP 14 servira de plateforme pour un débat politique de haut niveau et pour

explorer les thèmes émergents qui n'ont pas encore fait l'objet d'une attention suffisante dans le cadre de la Convention. Le Segment ministériel de cette année se penchera spécifiquement sur les aspects humains de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS), en abordant des questions telles que les droits fonciers et la valeur des terres, les chaînes de valeur durables et les liens entre populations urbaines et rurales.

La CdP 14 est censée adopter des décisions établissant les stratégies et mesures requises pour accélérer la réalisation des objectifs de la Convention d'ici à 2030. Parmi les thèmes clés à aborder, on peut citer:

- les politiques de gestion territoriale axées sur les populations ;
- les terres, la sécurité et la stabilité ;
- les mesures de préparation, de gestion et de riposte face à la sécheresse ;
- les actions de transformation permettant d'accélérer la remise en état des terres et d'en renforcer la résilience ;
- le rôle de la science dans le renforcement des mesures prises sur le terrain ; et
- le renforcement des engagements au niveau mondial pour accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) en ce qui concerne les terres.

En outre, avec l'inclusion dans le Cadre stratégique de la CLD d'un objectif spécifique relatif à la sécheresse, les délégués à la CdP 14 vont devoir se pencher sur l'élaboration d'un indicateur global permettant aux Parties d'évaluer leurs avancées dans la mise en œuvre des programmes de préparation, de gestion et de riposte pour faire face à la sécheresse.

### Origines de la CLD

La CLD est l'une des trois Conventions de Rio –avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la diversité biologique (CDB). Elle a été prescrite par l'Action 21, programme d'action adopté en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (la CNUED, autrement désignée comme le Sommet de la Terre). Après ce Sommet de la Terre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 47/188 qui appelait à établir un comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention dédiée à la lutte contre la désertification (CIND) dans les pays touchés par de graves phénomènes de sécheresse et/ou de désertification, notamment en Afrique. Le CIND s'est réuni cinq fois entre mai 1993 et juin 1994, et a rédigé le texte de la Convention ainsi que quatre annexes pour la mise en œuvre régionale en Afrique, en Asie, en Amérique latine et les Caraïbes, et en Méditerranée septentrionale. La CLD a été adoptée le 17 juin 1994. Elle est entrée en vigueur le 26 décembre 1996, et compte actuellement 197 Parties. Une cinquième annexe de mise en œuvre, pour l'Europe centrale et orientale, est entrée en vigueur en 2001.

**Tournants majeurs**

**CdP 1:** La CdP et le CST se réunissent pour la première fois en 1997 à Rome, en Italie, du 29 septembre au 10 octobre. Les délégués y choisissent Bonn, en Allemagne, comme siège du Secrétariat de la CLD et désignent le Fonds international de développement agricole (FIDA) comme institution gérante du Mécanisme mondial (MM), établi par l'article 21 de la Convention pour aider les pays à mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention et à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

**CdP 4:** Réunie en 2000, à Bonn, en Allemagne, la CdP 4 adopte la cinquième annexe régionale pour l'Europe centrale et orientale. La CdP adopte également une décision concernant l'initiative du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) visant à examiner les meilleures options pour offrir le soutien du FEM à la mise en œuvre de la CLD.

**CdP 5:** Réunie en 2001 à Genève, en Suisse, cette CdP met en place le CRIC. Celui-ci deviendra un organe subsidiaire permanent de la CLD à la CdP 9 en 2009.

**CdP 6:** Réunis en 2003 à La Havane, Cuba, les délégués à la CdP 6 désignent le FEM comme mécanisme financier de la CLD.

**CdP 8:** Réunie à Madrid, en Espagne, en 2007, elle adopte son premier plan stratégique décennal.

**CdP 10:** Elle se réunit en 2011, à Changwon City, en République de Corée. Les délégués y abordent la structure de gouvernance du MM, et les Parties décident que la responsabilité et la représentation juridique du MM doit être transférée du FIDA au Secrétariat de la CLD.

**CdP 11:** Réunie en 2013 à Windhoek, en Namibie, la CdP 11 se tient dans le sillage de la célèbre Conférence des Nations Unies sur le développement durable (la CNUDD ou Rio+20) qui a eu lieu en juin 2012. Les discussions mettent en lumière le rôle que doit jouer la Convention dans l'avènement d'un monde neutre en dégradation des terres dans le contexte du développement durable, comme l'avait prescrit le document final de Rio+20. Parmi les décisions clés adoptées à cette CdP, on peut souligner: l'accord pour la mise en place d'une interface science-politique (ISP) visant à renforcer la CLD en tant qu'autorité mondiale en matière de DDTS et de gestion durable des terres (GDT); et l'établissement d'un groupe de travail spécial chargé d'émettre des orientations pour affiner les indicateurs d'impact qui permettent de surveiller la mise en œuvre de la Convention.

**CdP 12:** Avec l'adoption des ODD et de la cible de Neutralité en matière de dégradation des terres, reliée à la CLD, la CdP 12, réunie en 2015 à Ankara, en Turquie, s'est occupée, entre autres, à aligner davantage les objectifs de la CLD et les programmes d'action des Parties sur le cadre mondial. La réunion est convenue que les Parties s'efforceraient d'atteindre un objectif unique et que les rapports futurs porteraient sur trois indicateurs biophysiques: les évolutions en matière de couvert des sols, de productivité des terres et de stocks de carbone. Les délégués ont également tenu des discussions poussées sur la façon d'adapter à la fois le fond et le processus des futurs rapports pour les focaliser sur la façon d'établir et de surveiller des cibles nationales et volontaires de NDT.

**CdP 13:** La CdP 13 se réunit en 2017 à Ordos, en Chine. Les décisions qui y sont adoptées contribuent à aligner encore davantage la future stratégie de la Convention sur le Programme 2030, notamment avec le lancement d'indicateurs mondiaux et la mise en place d'un processus unique d'établissement de rapports et de suivi, ainsi que le renforcement des organes scientifiques chargés de superviser les directives techniques dudit processus. L'un des faits marquants de cette réunion est l'adoption d'un nouveau Cadre stratégique pour la période 2018-2030, pour prendre la suite de la Stratégie décennale de la CLD (2008-2018). La CdP approuve aussi à cette réunion le cadre conceptuel scientifique pour la NDT élaboré par l'ISP, et lance le Fonds pour la NDT – cogéré par le Mécanisme mondial de la CLD et la compagnie de gestion d'investissements Mirova – pour accompagner des projets à grande échelle de remise en

état des terres. La CdP 13 approuve en outre de nouvelles priorités thématiques pour la Convention, notamment un Objectif stratégique spécifique en matière de sécheresse ainsi qu'un nouveau Plan d'action pour l'égalité de genre, et adopte le mandat révisé du CRIC.

**Faits marquants de la période intersessions**

**IPBES-6:** Lors de sa sixième session, qui s'est tenue à Medellín, en Colombie, en mars 2018, la plénière de l'IPBES a approuvé le tout premier Rapport global d'évaluation sur la dégradation et la remise en état des terres. Parmi les principales conclusions, le rapport de l'IPBES indique que la dégradation des terres aggravée par des activités humaines porte atteinte au bien-être des deux cinquièmes de l'humanité, en précipitant l'extinction d'espèces, en intensifiant les changements climatiques et en contribuant aux migrations de masse et à l'exacerbation des conflits.

**CRIC 17:** La CRIC 17 s'est réunie du 28 au 30 janvier 2019 à Georgetown, au Guyana. Suite à l'adoption du nouveau Cadre stratégique de la CLD et du mandat révisé du CRIC à la CdP 13, cette réunion était la première occasion qui s'offrait aux Parties pour examiner les progrès accomplis sur les cibles pour 2030. Les délégués se sont également livrés à trois dialogues interactifs explorant:

- les progrès accomplis dans la mise en œuvre des cibles volontaires de NDT et la façon de traduire les indicateurs de progrès de la CLD en actions;
- les premières expériences de la mise en œuvre du Plan d'action de la CLD pour l'égalité de genre; et
- l'émergence d'opportunités novatrices de financement pour lutter contre la dégradation des terres.

**Nomination du nouveau Secrétaire exécutif de la CLD:** Le 31 janvier 2019, le Secrétaire général des Nations Unies António Guterres a annoncé la nomination d'Ibrahim Thiaw, de Mauritanie, comme successeur de Monique Barbut au poste de Secrétaire exécutif de la CLD. Thiaw a été Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Sahel et Directeur exécutif adjoint du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ). Thiaw est le quatrième Secrétaire exécutif de la CLD.

**Célébrations du 25<sup>e</sup> anniversaire de la CLD:** Des événements commémoratifs marquant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention se sont déroulés le 17 juin 2019 à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la désertification.

Diverses initiatives annoncées en cours de cette Journée, dont le thème était « Faisons grandir l'avenir ensemble », portaient sur l'avancement de la GDT et la réalisation de la cible de NDT de la CLD d'ici 2030. La célébration internationale qui a eu lieu à Ankara, en Turquie, a été l'occasion d'un hommage au défunt premier Secrétaire exécutif de la CLD, Hama Arba Diallo.

**GIEC-50:** Réunie du 2 au 6 août 2019 à Genève, en Suisse, la 50<sup>e</sup> session du GIEC a adopté le Rapport spécial sur les changements climatiques et les terres, qui aborde les interconnexions entre changements climatiques, DDTS, GDT, sécurité alimentaire et flux de gaz à effet de serre (GES) dans les écosystèmes terrestres. Le rapport affirme que les terres subissent déjà une pression humaine croissante et que les changements climatiques ne font qu'ajouter à ces pressions. En même temps, maintenir le réchauffement planétaire bien en deçà de 2°C ne peut se faire qu'en réduisant les émissions de gaz à effet de serre tous secteurs confondus, y compris ceux des terres et de l'alimentation. Le rapport affirme également que lorsque les terres sont dégradées, elles deviennent moins productives, ce qui réduit d'autant les cultures possibles et la capacité des sols à absorber le carbone. Cela exacerbe les changements climatiques qui, à leur tour, exacerbent la dégradation des terres de nombreuses façons. La GDT peut contribuer à réduire et, dans certains cas, à inverser, ces effets néfastes. Le Rapport spécial n'est pas seulement une composante du sixième cycle d'évaluation du GIEC; il est également censé soutenir l'évaluation des progrès accomplis dans le cadre des trois Conventions de Rio, ainsi que sur diverses cibles des ODD.